

2023-0389
23-02-09

PRODUIT CONTRE LA DÉCOLORATION DE L'AUBIER

MYCOSTAT[®]-MX

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRODUIT COMMERCIAL

RÉSERVÉ À L'USAGE INDUSTRIEL

Contre le bleuissement, la moisissure et la décomposition du bois fraîchement scié durant le transport et l'entreposage.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



CORROSIF AUX YEUX ET À LA PEAU

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole.....4.5%

NO. D'ENREGISTREMENT. 29224
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Note: Pour obtenir plus de renseignements sur l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et l'élimination de MYCOSTAT-MX, s'adresser à Diacon Technologies Ltd

CONTENU NET - 20 kg, 200 kg, 975 kg

DIACON TECHNOLOGIES LTD
P.O. Box 60086
Oakville, Ontario, Canada L6L
6R4

Phone: (905) 826-9648

En cas d'urgence composer CHEMTREC at 1-800-424-9300 (Contract Number 864796).

MODE D'EMPLOI

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Ce produit ne peut être appliqué par spraybox application de la technologie (c.-linéaire, transversale, ou sprayboxes lave-auto) ou la technique d'application détiquage. Le bois traité ne doit pas être utilisé pour la construction des conteneurs de manutention des aliments, les installations d'entreposage des aliments ou de construction de plus en plus des aliments (par exemple, les champignonnières). Pour assurer les besoins à chaque usine sont réalisés, les scieries doivent utiliser cette formulation à l'essai avant l'adoption à grande échelle industrielle de ce produit de contrôle antitache de sève nouvelle. Ce produit a fait ses preuves dans de petits essais sur le terrain d'échelle sur Hem / Sapin de Douglas et de sapins.

DILUER AVANT D'UTILISER:

Pour de meilleurs résultats, le bois doit être traité immédiatement après, il est scié. Un retard dans le traitement de 24 heures ou plus permet le début de la tâche, la moisissure et la croissance de désintégration qui nécessite par la suite un traitement plus fort pour obtenir un contrôle de la croissance de la surface. Retardé l'application et connectez-infection transmise peut entraîner interne tache souvent sous une surface brillante.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les ravageurs aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. **NE PAS** exposer le bois traité à des pluies immédiatement après le traitement. **NE PAS** faire flotter le bois traité dans les lacs, les rivières, les ruisseaux, les océans. Les cuves d'immersion et des tabliers d'égouttement doivent être couverts, ouvert et vidé pour éviter la dilution et la perte de solution de traitement. Stocker le bois d'œuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement. Concentrations de traitement antitaches doivent être adaptées pour assurer la protection de l'élément le plus épais ou plus précieux à traiter. La concentration de la solution prête à l'emploi antitaches doit être ajustée pour tenir compte des changements saisonniers dans l'exposition et les espèces traitées. Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Prendre connaissance des dispositions législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

Les cuves d'immersion et de l'équipement de pulvérisation doit être correctement entretenu. Boîtes de pulvérisation doivent être équipées de moyens mécaniques de prévention de la fuite de gouttelettes ou d'aérosols entraînés.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Pour protéger le bois contre les organismes taches de sève pendant de longues périodes de stockage et de transit, les taux d'utilisation suivantes sont recommandés.

En vrac cuves d'immersion: Diluer 1 litre de MYCOSTAT-MX pour 100 litres d'eau.

Systemes de pulvérisation classiques: Mélanger un litre de MYCOSTAT-MX pour 10 à 100 litres d'eau.

Taux de dilution sera influencés par les conditions saisonnières, l'exposition pendant le stockage et le transport, le traitement et les méthodes d'essences de bois. Le niveau cible de dépôt du propiconazole sur la surface du bois traité est de 15-20 g/cm², mais peut être appliqué jusqu'à un maximum de 40 g/cm². Cela doit être vérifié périodiquement en utilisant les techniques analytiques disponibles contrôle de la qualité. (Diacon Technologies Ltd contacter pour plus d'informations).

Le bois de sciage et doivent être totalement immergé ou vaporisé de manière à faire en sorte que toutes les surfaces sont traitées. Mettre environ 1/3 de l'eau à utiliser dans la cuve de mélange. Ajouter la quantité correcte de MYCOSTAT-MX, puis rincer le récipient dans le réservoir. Ajouter le reste d'eau et mélanger soigneusement. Dans un procédé d'immersion, l'agitation résultant de la circulation du bois est suffisante pour assurer un bon mélange. Sur resté inutilisé pendant une période, ré-mélanger avant utilisation.

REMARQUE: Avec le dip normale ou l'application par pulvérisation, contrôle à long terme de la carie ne peut pas être atteint. Ce produit est destiné à fournir le bleuissement, la moisissure et contrôle de la pourriture pendant le stockage et le transport.

ÉLIMINATION:

Pour les contenants recyclables :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Contactez votre distributeur / revendeur local ou la municipalité pour l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les eaux de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
- 2) Une fois qu'il est vidé et rincé, rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou superflus, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Pour les contenants consignés :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Le contenant vide peut être rapporté à un point de

vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants qui peuvent être remplis de nouveau pour l'utilisateur par le distributeur ou le détaillant :

Le contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ENTREPOSAGE:

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans un contenant fermé et correctement étiqueté dans un endroit frais. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Conserver au-dessus 0°C (32°F).

NE PAS utiliser, verser, renverser ni entreposer près de la chaleur ou de flammes nues.

Pour de plus amples informations sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, contactez le fabricant de ce produit ou de l'organisme de réglementation provincial.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être mortel si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Corrosif pour les yeux et la peau. Ne pas mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation se concentrer.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du concentré, du mélange et du chargement du produit, et des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si les lieux ne sont pas bien aérés ou si les degrés d'exposition par voie aérienne, mesurés par échantillonnage de l'air, dépassent les limites d'exposition professionnelle. Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH lors des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation si ces travaux sont effectués sur du matériel d'application ou avec celui-ci, ou si de la matière en suspension dans l'air (poudre, brouillard de pulvérisation, etc.) peut être produite lorsque des activités sont effectuées dans la zone traitée. Lors de l'empilage de bois fraîchement traité, de la manipulation de bois traité n'ayant pas complètement séché ou s'il y a possibilité de contact avec la solution de traitement en effectuant d'autres activités dans la scierie, porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Dans la zone de trempage ou de pulvérisation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un

écran facial s'il y a possibilité d'éclaboussures. Une fois sec, le bois traité peut être manipulé avec des gants en coton ou en cuir. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Changer de vêtements tous les jours. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour. Nettoyer l'équipement contaminés avec soin avant d'effectuer des réparations de soudage.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par le centre anti-poison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les verres de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Prenez note du nom du produit ou son numéro d'homologation et le contrôle des produits lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES:

Protéger contre le gel. Stocker à l'écart de produits alimentaires. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou de flammes nues.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non cibles terrestres. **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les estuaires ou les habitats marins. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. **NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou autres plans d'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique connu. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon les instructions sur l'étiquette. Il s'agit d'une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires d'utiliser ce produit d'une manière qui est incompatible avec les directives sur l'étiquette.